



L'énergie

Les forêts

Profil régional

Les écosystèmes forestiers exceptionnels  
Projets de recherche forestière

Les mines

Le foncier

Sites d'intérêt

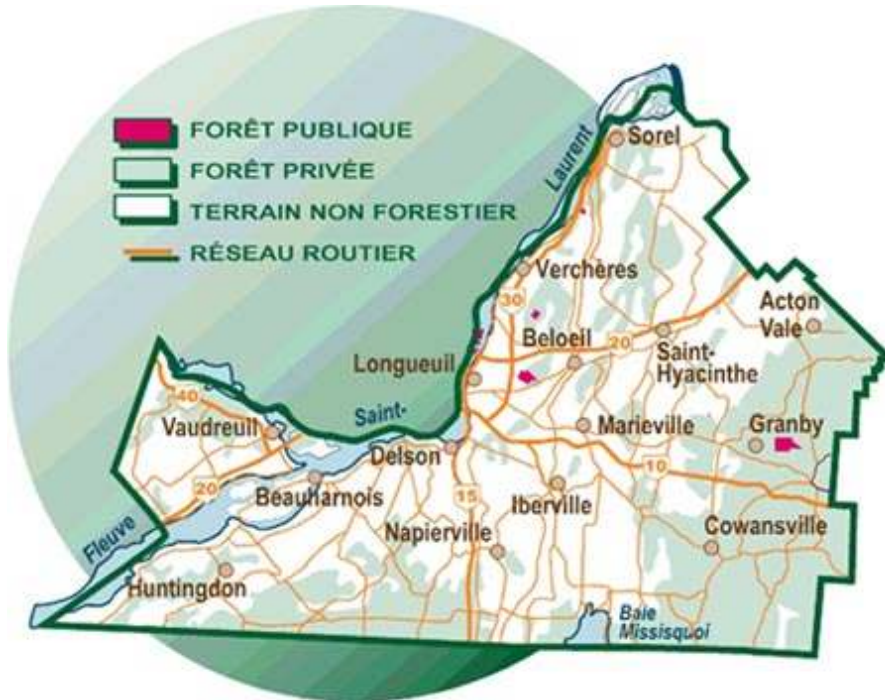
Calendrier des événements

Produits et services  
**en ligne**

Consultez, commandez et payez en ligne plusieurs produits et services du Ministère. Vous pouvez également régler certaines factures!

[Accueil](#) > [Régions](#) > [Montérégie](#) > [Les Forêts](#) > [Profil régional](#) > ...

## La forêt privée



- 94 % du territoire est de propriété privée;
- environ 10 500 propriétaires forestiers se partagent 3 510 km<sup>2</sup> de terrains forestiers productifs accessibles (pentes de 0% à 40%);
- en 2004-2005, environ 277 500 m<sup>3</sup> de bois ont été récoltés dans les forêts privées;
- en 2005, plus de 12 % du bois rond consommé par les usines de la Montérégie provenait des forêts privées.

### Régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises

Administré par l'Agence forestière de la Montérégie, le régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises vise à favoriser le développement durable de l'ensemble des ressources du milieu forestier privé de la région.

Les agences ont pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de leur territoire, notamment :

- en élaborant un plan de protection et de mise en valeur;
- en apportant un soutien financier et technique en vue de l'exécution de travaux d'aménagement forestier.

Pour pouvoir bénéficier de l'aide financière et technique, le propriétaire forestier doit être reconnu comme producteur forestier; il doit notamment posséder une superficie à vocation forestière d'un minimum de 4 hectares et être doté d'un plan d'aménagement forestier accepté par l'Agence.

**NOUS JOINDRE**

Recherche



Cartes/plans

Formulaires

Permis/autorisations

Programmes

Publications

Lois/règlements

Statistiques

Vocabulaire

Dans la région de la Montérégie, en 2004-2005, un budget global de près de 2,0 M\$ a été affecté au régime. Au 31 mars 2005, 1 775 propriétaires de boisés étaient enregistrés à titre de producteur forestier et ont ainsi eu accès aux services offerts par l'agence responsable du territoire concerné.

### **Le Programme de remboursement de taxes foncières**

S'il satisfait aux conditions de ce programme, le producteur forestier reconnu qui réalise des travaux sur sa propriété peut obtenir un crédit d'impôt équivalant à 85 % des taxes foncières (municipales et scolaires) payées pour une unité d'évaluation dont toute la superficie a été enregistrée.

### **Voir également**

- [Programmes offerts aux producteurs forestiers reconnus](#)
- [Programme de remboursement de taxes foncières](#)
- [Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées](#)



[Retour à la page précédente](#)

[Régions](#) | [Montérégie](#) |  
[L'énergie](#) | [Les forêts](#) | [Les mines](#) | [Le foncier](#)  
[Sites d'intérêt](#) | [Nous joindre](#) | [Plan du site](#) | [Politique de confidentialité](#) | [Accueil](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 2003